

Dans un morceau en mode mineur, la « tierce picarde » désigne un accord sur la tonique dans lequel la tierce majeure (2 tons) est utilisée à la place de la tierce mineure (1 ton 1/2). La tierce picarde est généralement utilisée dans l'accord conclusif (en fin de morceau).

Exemple : en Do mineur (qui correspond à Mib majeur, 3 bémols à la clef), la tierce mineure sur la tonique est Do - Mib. La tierce picarde (majeure) est donc Do - Mi.

Pourquoi « picarde » ? Dans son « *Dictionnaire de la musique* » (1767), Jean-Jacques Rousseau a écrit : « *Tierce picarde parce que cette façon de terminer a survécu le plus longtemps dans la musique religieuse et donc en Picardie, où il y a de la musique dans un grand nombre de cathédrales et d'églises* ». Mais cette explication est peu plausible : en ancien français l'adjectif « picart » ou « piquart » a le sens de « piquant, aiguisé », ce qui n'a rien à voir avec la province de Picardie.

Plus de précisions : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Tierce\\_picarde](https://fr.wikipedia.org/wiki/Tierce_picarde)